

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/07/2021

Délibération N° 2021 - 22 : Subventions aux associations - 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué 07 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUITHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle, DUSSERT Cédric

Étaient absents et excusés : PISTOLET William

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 14 avril 2021 d'accorder la subvention suivante à l'association « Les Estivales », pour l'année 2021.

Article	Association	Attribué en 2020	Attribué en 2021
6574	Les Estivales	1 500.00 €	1 500.00€

Il est procédé à l'audition par le conseil Municipal des représentants de l'association « Les Estivales », Mme DURET, Présidente et M Dordain, Trésorier. Ils présentent leur compte rendu d'activité et rappellent l'histoire de la manifestation qui fête des 20 ans et qui a acquis une notoriété et un public fidèle. La qualité de la programmation est reconnue et soutenue notamment par le service culture du Département. Le trésorier précise les modalités d'organisation des stages qui amènent des visiteurs dans les hébergements touristiques de la commune. Les modalités d'organisation liées à la crise sanitaire sont évoquées. Après les échanges avec les conseillers municipaux, les représentants des Estivales se retirent et le débat porte sur la demande de subvention complémentaire formulée spécialement pour les frais d'hébergement des artistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à 1 000 € la subvention complémentaire soit une subvention totale de 2 500.00 € pour l'année 2021.

Suite au soutien financier de la communauté de Communes de l'Oisans, le conseil Municipal décide d'ajuster la subvention accordée à l'association « La Maison des Marmottons », pour l'année 2021.

Article	Association	Attribué en 2020	Attribué en 2021
6574	La Maison des Marmottons	1 000.00 €	600.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 600.00 € à l'association La Maison des Marmottons
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

